

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE LA TALAUDIERE

Département de la Loire

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 septembre 2025

Matière Enfance-Jeunesse

Objet CAP MUSIQUE
Convention afférente à l'enseignement musical dans les écoles élémentaires publiques
Année scolaire 2025-2026
Approbation
2025DE09EJ92

Le Maire certifie

1°- que la convocation de tous les Conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi et que la Délibération, ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil a été affichée à la porte de la Mairie le jour même et qu'il n'a été présenté aucune observation.

2°- que ladite délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés,

3°- que le nombre des Conseillers en service, au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 29 membres présents ou représentés, à savoir :

Présents

1- Ramona GONZALEZ-GRAIL	11- Dominique VAN HEE	21- Christophe DELISLE
2- Daniel GRAMPFORT	12- Thérèse GRAVA	22- Dimitri BALADIER
3- Marie-Christine PERSOL	13- Marc ARGAUD	23- Chaneze TIFRA
4- Pierre CHATEAUVIEUX	14- Marie-Noëlle MORETON	24- Josette FRECON
5- Jacqueline PERRICHON	15- Jean-Paul BLANC	25- Annie DOMENICHINI
6- Damien LAMBERT	16- Gilles MORETON	26- Dominique ROBERT
7- Nathalie CHAPUIS	17- Dominique SOUTRENON	27- Jean-Luc REYMOND
8- Philippe GUYOT	18- Fabienne MOREAU-SZYMICZEK	28- Laurie DEVOUASSOUX
9- Suzanne DOMPS	19- Carole GRANGE	29- David PIGET
10- René DIMIER	20- Florence DE VITO	

Représentés :

Thérèse GRAVA par Marie-Christine PERSOL
Fabienne MOREAU-SZYMICZEK par Nathalie CHAPUIS
Florence DE VITO par Ramona GONZALEZ-GRAIL
Christophe DELISLE par Pierre CHATEAUVIEUX
Dimitri BALADIER par Carole GRANGE
Chaneze TIFRA par Jacqueline PERRICHON
Laurie DEVOUASSOUX par Annie DOMENICHINI

Absents :

David PIGET

Secrétaire élu pour la durée de la session : Daniel GRAMPFORT

Depuis 1995, pendant l'année scolaire, la Commune permet aux deux écoles élémentaires publiques (Violette Maurice et Michelet) de bénéficier d'un enseignement musical.

L'école Violette Maurice est concernée par une fermeture de classe pour cette rentrée 2025. Pour l'année scolaire il convient donc de diminuer le nombre d'heures financées en les répartissant de la façon suivante :

- Ecole Violette Maurice : 6 classes : 102h d'enseignement et 6.12h de concertation.
- Ecole Michelet : 6 classes : 102h d'enseignement et 6.12h de concertation.

Le nombre d'heures pour l'année scolaire 2025-2026 sera donc de 216.24 heures. Ces heures seront réparties équitablement entre les différentes classes participantes des deux écoles.

Le taux horaire 2025-2026 des interventions en milieu scolaire est de 63.46 €.

Au vu de ces éléments, la dépense annuelle sera de 13 722.59 €.

Cet enseignement s'inscrit dans un projet pédagogique défini avec les directeurs d'écoles dont l'objet est de développer et de sensibiliser les enfants à la culture et à la pratique musicale.

Pour organiser l'activité, il y a lieu d'établir une convention avec CAP Musique qui sera valable pour l'année scolaire 2025-2026.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des suffrages exprimés (28 Pour)

Après avoir entendu les explications de Monsieur Daniel GRAMPFORT,

- Approuve la convention.
- Autorise Madame le Maire à la signer.

Certifié exact,

LA TALAUDIÈRE, le 15 septembre 2025

Le Maire,
Ramona GONZALEZ-GRAIL



Le Secrétaire,
Daniel GRAMPFORT



Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon situé au 184 Rue Duguesclin, 69433 LYON CEDEX 03, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

